



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/645
7 novembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

Quarante-neuvième session
Points 12, 38, 40 et 68 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COOPÉRATION
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE

Lettre datée du 4 novembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de la déclaration de Casablanca adopté par le Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui s'est tenu à Casablanca (Maroc) du 30 octobre au 1er novembre 1994.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 12, 38, 40 et 68 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé) Ahmed SNOUSSI

Annexe

[Original : anglais]

DÉCLARATION DE CASABLANCA

1. À l'invitation de Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc, et avec le soutien et l'appui des Présidents Bill Clinton des États-Unis d'Amérique et Boris Yeltsin de la Fédération de Russie, les représentants de 61 pays et plus de 1 100 leaders de la Communauté d'affaires, provenant de toutes les régions du globe, se sont réunis, dans le cadre du Sommet économique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, à Casablanca, du 30 octobre au 1er novembre 1994. Les participants ont rendu hommage à Sa Majesté Hassan II, en sa qualité d'hôte et de Président du Sommet et salue son rôle dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les parties au conflit du Moyen-Orient. Ils ont également exprimé leur gratitude au Gouvernement et au peuple marocains pour leur hospitalité et les efforts déployés afin d'assurer le succès du Sommet.

2. Les participants au Sommet se sont unis autour de la vision qui a motivé leur présence à Casablanca, celle d'une paix globale et d'un nouveau partenariat entre les gouvernements et les hommes d'affaires dévoués au renforcement de la paix entre Arabes et Israéliens.

3. Les leaders politiques et du monde des affaires se sont engagés dans ce partenariat avec une conscience plus profonde de leur interdépendance et de leurs objectifs communs. Les représentants du secteur privé reconnaissent que les gouvernements doivent continuer à forger les accords de paix, à créer l'environnement incitatif pour les échanges et les investissements et à en jeter les bases. Ils admettent, par ailleurs, leur responsabilité dans la mobilisation de leurs atouts pour contribuer à l'avancement de l'oeuvre de paix au Moyen-Orient. Les Gouvernements soulignent le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation rapide de ressources adéquates pour faire sentir les effets positifs de la paix. Les participants s'engagent à prouver que le monde des affaires peut accomplir son devoir en faveur de la paix, tout en poursuivant ses objectifs économiques, démontrant ainsi que le profit peut contribuer substantiellement à faire prospérer l'économie au service d'une paix durable.

4. Le Sommet se félicite des mutations politiques et historiques que connaît la région comme conséquence des étapes significatives franchies vers la réalisation d'une paix juste, globale et durable basée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce processus, initié en 1979 par le Traité de paix entre l'Égypte et Israël, a été étendu de manière déterminante, il y a trois années, par la Conférence de paix de Madrid. Ce processus a engendré la Déclaration de principes Israël-OLP. La récente signature du Traité de paix entre la Jordanie et Israël a donné une nouvelle dimension à ce processus. Par ailleurs, les décisions des Gouvernements marocain et tunisien d'ouvrir avec Israël respectivement des bureaux de liaison et des canaux de liaison constituent un nouveau développement positif. Ces réalisations et les prochaines étapes visant l'accélération de la mise en oeuvre d'une paix globale dans la région, y compris la Syrie et le Liban, nécessitent d'être soutenues de façon substantielle par une croissance économique et une amélioration tangible des conditions de la vie et de sécurité des peuples de la région. Le Sommet a

/...

souligné le rôle important que la Syrie et le Liban ont à jouer dans le développement de la région. Il a exprimé le fervent souhait que ces deux pays arabes soient en mesure de rejoindre, prochainement, l'effort économique régional.

5. Dans ce cadre, les participants ont souligné que les besoins urgents en matière de développement économique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza appellent une attention particulière de la part de la communauté internationale, tant publique que privée, en vue de soutenir la Déclaration de principes Israël-OLP et les accords subséquents de mise en oeuvre pour permettre au peuple palestinien de participer sur un pied d'égalité au développement et à la coopération régionaux. Ils ont souligné l'égale importance qui s'attache à la réalisation de projets israélo-jordaniens ainsi qu'à l'exécution des projets de coopération entre Israël et la Jordanie afin de faire avancer la mise en oeuvre du Traité de paix israélo-jordanien.

6. Les participants ont reconnu le potentiel économique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et ont exploré les meilleurs moyens à même d'accélérer le développement de la région et de surmonter, dès que possible, les obstacles, y compris les boycotts et toutes les barrières aux échanges et à l'investissement. Ils sont tous convenus du besoin de promouvoir un accroissement de l'investissement aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la région. Ils considèrent qu'un tel investissement nécessite une libre circulation des biens, des capitaux et des hommes sur la base des lois du marché, d'une coopération technique basée sur des avantages mutuels, l'ouverture sur l'économie internationale et des institutions appropriées pour favoriser les synergies.

Dans ce contexte, les participants ont favorablement pris note de la décision du Conseil de coopération des pays du Golfe relative à la levée des aspects secondaires et tertiaires du boycott d'Israël.

7. Se basant sur les accords entre l'OLP et Israël, il est important que les frontières des territoires palestiniens restent ouvertes à la main-d'oeuvre, au tourisme et au commerce afin d'offrir à l'Autorité palestinienne, dans un partenariat avec ses voisins, l'occasion d'édifier une économie viable dans la paix.

8. Les participants se félicitent des négociations multilatérales initiées à Moscou en novembre 1992, qui ont fait progresser de manière significative les objectifs du processus de paix; les Gouvernements représentés à Casablanca étudieront les voies et moyens de renforcer le rôle et les activités des négociations multilatérales, y compris l'examen des institutions régionales qui se consacrent aux questions économiques, humanitaires et de sécurité; les participants ont noté que les progrès réalisés dans le processus de paix, devraient aller de pair avec une étude approfondie des disparités socio-économiques dans la région et nécessitent un examen approfondi de l'idée de sécurité dans toutes ses dimensions : sociale, économique et politique. Dans ce contexte, ils sont convenus que ces questions ont besoin d'être abordées dans le cadre d'une approche globale intégrant les dimensions socio-économiques et garantissant la sécurité et le bien-être des individus et des nations de la région.

9. Les participants conviennent que le processus, objet des délibérations du Sommet de Casablanca, doit être structuré de manière à concrétiser les mesures identifiées et de faire progresser le double objectif de la paix et du développement économique, d'une part, et d'institutionnaliser, d'autre part, le nouveau partenariat entre les gouvernements et les milieux, dans ce but :

a) Les Gouvernements représentés à Casablanca, ainsi que les représentants du secteur privé ont exprimé leur intention de prendre les mesures suivantes :

- La mise en place des bases d'une communauté économique du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui impliquerait, à une étape déterminée, la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes dans la région;
- Le Sommet recommande l'examen par un groupe d'experts de différentes options concernant les mécanismes de financement dont la création d'une banque de développement pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et ce, en tenant compte des recommandations faites par les parties régionales durant la réunion du Sous-Comité des finances de la Commission de contrôle du Groupe de travail sur le développement économique régional.

Ce groupe d'experts fera rapport sur les progrès accomplis ainsi que sur ses conclusions, dans un délai de six mois, dans la perspective du Sommet qui suivra la Conférence de Casablanca.

Le mécanisme de financement devrait comporter des institutions adéquates pour promouvoir le dialogue sur les réformes économiques, la coopération régionale, l'assistance technique et la planification du développement à long terme :

- L'établissement d'un bureau régional de tourisme en vue de faciliter le tourisme et promouvoir le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord comme une destination unique et attractive;
- Appuyer l'établissement d'une chambre régionale de commerce et d'un conseil d'affaires afin d'encourager les échanges intrarégionaux. Ces organismes seront efficaces dans la consolidation des liens entre les secteurs public et privé des différentes économies;

b) Les participants ont exprimé leur intention de mettre en oeuvre les mécanismes suivants pour appliquer ces accords et donner corps à cette nouvelle collaboration entre les secteurs public et privé :

- Un comité directeur, composé des représentants des gouvernements, y compris ceux siégeant au Groupe directeur du processus multilatéral de paix, sera chargé du suivi de toutes les questions issues du Sommet et de la coordination avec les structures multilatérales existantes,

tels le REDWG* et les autres groupes de travail multilatéraux. Le comité se réunira un mois après le Sommet de Casablanca en vue d'examiner les mécanismes de suivi. Le comité se concertera de manière aussi large que régulière avec le secteur privé;

- Un secrétariat exécutif, chargé d'assister le comité directeur avec siège au Maroc, s'emploiera au renforcement de ce nouveau modèle de développement économique, apportant ainsi sa contribution à la consolidation de la sécurité globale dans la région. Le secrétariat prêtera son assistance à l'organisation de la Chambre régionale de commerce et du Conseil d'affaires.

Il oeuvrera pour le progrès du partenariat entre le public et le privé à travers la promotion des projets, l'échange de données, les mises en relation et l'encouragement de l'investissement privé dans la région; le secrétariat apportera son assistance à la mise en place des différents organes prévus dans la présente déclaration. Le comité directeur se chargera des modalités de financement du secrétariat avec l'appui du secteur privé.

10. Les participants se félicitent de l'établissement d'un conseil des relations extérieures du groupe de stratégie économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Le secteur privé fera des recommandations en matière de stratégies, de coopération économique régionale et de moyens de remédier aux obstacles au commerce et à l'investissement privé. Il travaillera en collaboration avec le secrétariat et soumettra ses recommandations au comité directeur.

11. Les participants accueillent, également, avec satisfaction l'intention du Forum économique mondial de constituer un groupe d'interaction qui encouragera les contacts et les échanges entre les communautés d'affaires, et soumettra ses recommandations au comité directeur.

12. Les participants au Sommet de Casablanca s'engagent à tout mettre en oeuvre pour que cet événement conduise à l'établissement de relations structurelles individuelles et collectives durables de nature à assurer une vie meilleure aux peuples de la région. Ils sont convaincus que la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, qui constitue la spécificité du Sommet, sera un jalon important dans l'histoire contemporaine de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

13. Les participants félicitent le "Council on Foreign Relations" et le Forum économique mondial pour leur contribution substantielle à l'organisation du Sommet économique de Casablanca.

14. Les participants ont exprimé leur intention de se réunir à Amman (Jordanie), durant la première moitié de l'année 1995, pour un deuxième sommet économique du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, sous la présidence de Sa Majesté le Roi Hussein.

* REDWG : Regional Economic Development Working Group.